15-MAY-2007

GROUPE M FONGICIDE

POTATO ST 16

Contient du Mancozèbe

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GUARANTEE:

Mancozèbe 16%
(équivalent de manganèse ..... 3,2%)
(équivalent de zinc ..... 0,4%)
(équivalent de bis-dithio-carbamate d'éthylène12,4%)

NO D'HOMOLOGATION: 24734
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

WILBUR-ELLIS COMPANY
PO Box 1286
Fresno CA 93715
519-735-7441

CONTENU NET: 20 kg

MODE D'EMPLOI

Potato St 16 doit être employé strictement selon les recommandations qui figurent sur la présente étiquette.
POMMES DE TERRE: Appliquer 500 g de POTATO ST 16 par 100 kg de semences de pommes de terre pour supprimer la pourriture fusarienne du planton. Recouvrir complètement de poudre la surface des plantons entiers ou coupés. Si les plantons entiers traités sont coupés, faire une deuxième application pour protéger la surface coupée. Planter aussitôt que possible après le traitement. Si les plantons coupés ne sont pas plantés tout de suite, les entreposer dans un endroit bien aéré pour permettre la surface coupée de sécher. Ne pas utiliser le surplus de plantons traités comme denrées aliment aires.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, POTATO ST 16, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à POTATO ST 16 et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquision de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le POTATO ST 16 ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intéger des pratiques de labour ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Wilbur-Ellis Company, 1-877-745-4323 ou à www.wilburellis.com.

PREMIERS SOINS

En cas de contadct avec la peau, laver avec beaucoup d'eau. **En case de contact avec les yeux,** rincer abondamment et obtenir des soins médicaux. **En cas d'ingestion,** FAIRE VOMIR obtenir des soins medicaux ou contacter une centre antipoison IMMÉDIATEMENT.
RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplément aire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provincial.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entrainer.

F-107

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peu être nocif si avalé ou inhalé. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau. Éviter d'inhaler la poudre. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ni les cours d'eau. Garder le récipient hermétiquement fermé quand il n'est pas en usage. Ne pas laisser le produit se faire mouiller ou surchauf fer pendant l'entreposage. Tenir loin desétincelles et du feu.
Étiqueter les plantons traités comme suit: "Toxique pour l'homme et les animaux. Ces plantons ont a été traités au mancozèbe supprimer la pourriture fusarienne. Ne pas l'utiliser comme aliment pour humains ou pour animaux."

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.